



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mai 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 1^{er} avril 2015, adressée au Président du Conseil économique et social par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de la Zambie sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui aura lieu durant le débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 5 c) de l'ordre du jour.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Christine **Kalamwina**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} avril 2015 adressée au Président du Conseil économique et social par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport national de la Zambie sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

Résumé

Au cours des 10 dernières années, la Zambie a obtenu de bons résultats par une croissance économique qui a été en moyenne de 6,0 % et grâce à une bonne compétitivité mondiale. Cependant, les indicateurs du développement humain et la réduction des inégalités n'ont pas suivi le rythme de la croissance économique. Paradoxalement, la Zambie est l'un des cinq pays ayant obtenu les meilleurs résultats pour la compétitivité mondiale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et elle a stabilisé certains de ses principaux indicateurs macroéconomiques; ainsi, l'inflation qui était de 109 % en 1991 a été ramenée à un chiffre inférieur à 10 % (en dessous de 8 %). L'investissement étranger direct (IED) entre 2004 et 2014 est passé de 357 millions de dollars à 2 231 millions de dollars, ce qui fait de la Zambie l'une des destinations africaines les plus attractives pour les investissements. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Zambie a défini 39 indicateurs de mesure des résultats obtenus dans le cadre des cibles retenues pour 2015. Des succès ont été obtenus sur les indicateurs relatifs au VIH et au sida, à l'enseignement primaire et à l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire.

Une croissance économique soutenue, dans l'optique de la réduction de la pauvreté, de l'inégalité et de la vulnérabilité, suppose des partenariats plus soutenus entre les pouvoirs publics, les partenaires de la coopération, le secteur privé et les organisations de la société civile, et cela pour garantir que l'investissement dans le développement national contribue bien à l'amélioration des conditions d'existence de la population zambienne. À cet effet, le Gouvernement, dans l'actuel plan de développement national, amorce un développement profondément novateur et original pour assurer une croissance équitable, durable et profitant à tous. Cette démarche s'inscrit dans un scénario plus large qui vise la justice sociale, la transformation institutionnelle, la diversification et la croissance de l'économie.

Ces démarches seront combinées à des stratégies institutionnelles sectorielles et aux politiques suivies par les ministères techniques. Pour soutenir ce processus de transformation, garantir sa cohérence et répondre aux besoins des bénéficiaires, la Zambie a défini une politique nationale de budgétisation et de planification, dont le but est de relier les plans au budget et de garantir que le plan de développement devient bien la base de l'établissement de l'ordre de priorité et de l'affectation des ressources. Cela devrait aussi faciliter la coordination sectorielle et valoriser les synergies intersectorielles encore insuffisantes, améliorer les capacités institutionnelles et remédier à la fragilité de la législation, pour mieux articuler les plans et les budgets. Cela devrait aider à poser des bases solides de la coordination des mesures prises pour réaliser les objectifs de développement durable.

I. Aperçu

1. Au cours des 10 dernières années, la Zambie a poursuivi sa trajectoire, inspirée par son Horizon 2030, qui devrait faire du pays un pays prospère à revenu intermédiaire. Grâce à sa stabilité politique et sociale et à une gestion économique prudente, la Zambie a connu au cours des 10 dernières années une robuste croissance économique. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne de 6,0 % par an; l'inflation, qui était de 109 % en 1991, a été ramenée à moins de 8 %. Entraînée par la solide performance de l'industrie extractive et, de façon cyclique, par l'agriculture, la croissance s'est poursuivie. En 2010, la Zambie est passée dans la classe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; elle peut ainsi accéder aux marchés financiers mondiaux. Entre 2005 et 2014, l'IED est passé de 357 millions de dollars à 2 231 millions. Grâce à l'augmentation soutenue du revenu par habitant par l'amélioration de l'espérance de vie et de l'éducation, la Zambie est classée, en 2014, pays à développement humain moyen.

2. Cependant, la structure de son économie et son territoire assez vaste sont caractérisés par des différences régionales prononcées dans la dotation de ressources, et cela a entraîné des inégalités persistantes. Alors que le pays est doté de richesses naturelles abondantes, l'économie demeure profondément dépendante des industries extractives, qui assurent plus de 70 % des recettes d'exportation tout en employant moins de 2 % de la population; le pays demeure exposé aux effets de l'instabilité des cours mondiaux du cuivre. Environ 65 % des Zambiens vivent en milieu rural et sont tributaires de l'agriculture de subsistance et de la pêche. La population active compte 3 millions d'hommes et 2,8 millions de femmes, mais 0,8 million seulement des Zambiens ont un emploi de type moderne, le reste étant en chômage ou employé dans le secteur informel. La prépondérance des secteurs à forte intensité capitalistique et des industries extractives et la faible valeur ajoutée correspondante, parmi les facteurs de croissance de l'économie zambienne alors qu'elle dispose d'une main-d'œuvre abondante, aggrave encore les inégalités. En 2010, le coefficient de Gini, qui mesure la répartition des revenus, était de 0,65.

3. La Zambie a de vastes ressources naturelles qui pourraient stimuler sa croissance économique. À l'heure actuelle, la plupart de ces ressources sont exportées sous forme de produits de base non transformés avec une faible valeur ajoutée, ce qui retarde l'industrialisation du pays, la diversification de son économie et la création d'emplois décents. La Zambie a reconnu qu'il lui fallait réglementer au mieux l'utilisation des ressources naturelles et prendre des mesures d'atténuation des effets du changement climatique afin de préserver ses abondantes ressources naturelles et les mettre en valeur pour réduire la pauvreté.

4. La Zambie reste fermement attachée à l'application des conventions internationales, des traités, des protocoles et du programme de développement mondial, auxquels elle est partie; c'est le cas notamment des OMD et des futurs objectifs de développement durable. Ces instruments ont joué jusqu'à présent un rôle important dans le choix des stratégies de développement, et les objectifs de développement durable devraient permettre d'en faire autant une fois qu'ils seront adoptés. C'est pourquoi la création de richesses, l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la proportion encore trop faible d'emplois modernes, la promotion du développement rural, la réduction des inégalités croissantes et la promotion de la diversification économique figurent parmi les aspects importants d'Horizon 2030, et continueront d'être à la base du plan de développement zambien. Ces

caractéristiques continueront à être les principaux domaines de l'orientation stratégique des plans futurs de développement.

II. Mise en œuvre des plans de développement en Zambie

A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales stratégies et des politiques

5. La Zambie a accédé à l'indépendance en 1964, et le nouveau gouvernement a défini des stratégies et des politiques inscrites dans des plans de développement nationaux; ces plans ont bien fonctionné jusqu'à ce que le pays se heurte à des difficultés économiques par suite de la baisse des cours du cuivre et de la crise pétrolière mondiale des années 70. Ces événements ont amené le Gouvernement zambien à trop emprunter pour remédier à la gravité de la situation économique. L'état médiocre de l'économie a en outre empêché les autorités d'assurer le service de la dette publique, ce qui a conduit à un alourdissement de l'endettement ayant pour effet de paralyser la politique budgétaire du pays.

6. Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement en 1991, le rythme du programme d'ajustement structurel s'est accéléré; le programme comportait des politiques de privatisation et de libéralisation économique. Le Gouvernement a adopté le Nouveau Programme de relance économique (1992-1994), qui a été utilisé à la fois pour appliquer le programme d'ajustement structurel et pour lancer divers programmes d'investissement sectoriel. L'élaboration de ces stratégies et politiques a bénéficié du concours de divers acteurs tels que les partenaires de la coopération, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile. Le Gouvernement, désireux de restructurer la fonction publique pendant les réformes économiques, a abandonné la planification nationale du développement et, malheureusement, cela a entraîné une perte de spécificité du développement, et un manque de cohérence et de coordination entre les secteurs et les autres partenaires de développement.

7. En 2002, la Zambie a rétabli le processus de planification nationale du développement en fusionnant le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP 2002-2004), appuyé par ses partenaires de la coopération, et le Plan national de développement de transition (2002-2005).

8. En 2006, la Zambie a adopté une perspective à long terme, Horizon 2030, dans le but de faire accéder le pays au rang de pays prospère à revenu intermédiaire. Au même moment, le cinquième Plan de développement national (2006-2010) était conçu pour résoudre les problèmes de coordination des politiques et stratégies sectorielles et pour utiliser au mieux les ressources limitées. L'économie s'est stabilisée, avec un taux de croissance économique robuste de 6,0 % en moyenne.

9. En dépit de cette ferme croissance économique, l'évaluation à moyen terme du cinquième Plan de développement national a constaté l'existence de plusieurs problèmes de mise en œuvre, notamment l'absence d'un cadre juridique détaillé, la fragilité des liens entre la planification nationale du développement et le cadre de dépenses à moyen terme, qui inclut le budget annuel. Alors que les liens entre les différents niveaux d'administration, les plans nationaux, les secteurs, les provinces et les districts restaient fragiles, les synergies possibles sont restées limitées. Ces

problèmes ont persisté dans la formulation et l'application du sixième Plan de développement national (2011-2015).

10. En septembre 2011, la Zambie s'est donné un nouveau gouvernement, qui a décidé de réviser le sixième Plan (sixième Plan de développement national révisé, 2013-2016) – plan à moyen terme dont le but principal est d'orienter les politiques et les priorités publiques vers le développement rural, la création d'emplois et une croissance profitant à tous, dans l'esprit du nouveau paradigme de développement de l'administration zambienne.

11. Pour résoudre les problèmes de la planification nationale du développement, le Gouvernement a élaboré en 2014 une politique nationale de budgétisation et de planification du développement, qui vise également l'application de la législation du plan et du budget. L'entrée en vigueur de cette politique devrait faciliter les arrangements institutionnels, la mise en place d'une législation et de mécanismes de suivi et d'évaluation qui dégageront des synergies entre les différents niveaux de l'administration publique dans l'optique de l'application des plans nationaux, notamment la coordination de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

B. La performance de la Zambie dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

12. La performance économique de la Zambie a été meilleure que les indicateurs du développement humain et que les résultats qu'elle a obtenus sur le plan des OMD. Quoi qu'il en soit, le dynamisme de la base économique aidera la Zambie à redéfinir ses mécanismes de développement pour les recentrer sur la satisfaction des indicateurs de développement humain et la réalisation des éléments non encore achevés des OMD. Bien que des progrès appréciables aient été obtenus dans un certain nombre de cibles des OMD, les objectifs visés n'ont pas tous été réalisés.

13. Les niveaux de pauvreté n'ont pas sensiblement diminué pour permettre au pays d'atteindre l'ODM 1 qui, dans son cas, consistait à réduire l'extrême pauvreté pour la ramener à 29,0 %. Au lieu de cela, le nombre de pauvres est passé de 68 % en 2004 à 60,5 % en 2010. Alors que l'extrême pauvreté varie entre 11,5 % en zones urbaines et 70 % en zones rurales en 2006, on estime la pauvreté rurale à 80,3 %, contre 29,7 % dans les villes. La même situation est apparue en 2010 quand on a constaté que le nombre de pauvres représentait 77,9 % de la population rurale, contre 27,5 % de la population urbaine. Ces résultats montrent que la pauvreté rurale comme la pauvreté urbaine ont diminué d'environ deux points de pourcentage entre 2006 et 2010, passant respectivement de 80,3 % à 77,9 % et de 29,7 % à 27,5 %.

14. Si on tient compte de l'inégalité, l'indice de développement humain de la Zambie diminue de 35 %. Malgré cela, tous les enfants zambiens vont à l'école primaire et la parité des sexes dans la scolarisation primaire a été réalisée, même si elle a diminué dans l'enseignement secondaire, passant de 0,92 en 1990 à 0,86 en 2010. La proportion de jeunes adultes sachant lire est passée de 70,1 % en 2000 à 88,7 % en 2010, tandis que le rapport du nombre de femmes sachant lire au nombre d'hommes sachant lire est resté constant à 0,80. La transition à l'enseignement secondaire et les taux d'achèvement des études secondaires ont progressé à un

rythme plus lent. En outre, la parité des sexes dans l'enseignement supérieur s'est améliorée au cours des cinq dernières années, atteignant 0,75.

15. S'agissant de l'ODM 4, la mortalité des moins de 5 ans a baissé, passant de 191 pour 1 000 naissances vivantes en 1992 à 75 pour 1 000 naissances vivantes en 2013-2014, ce qui est cependant inférieur à l'objectif qui était de 63,6 pour 1 000 naissances vivantes en 2015. La mortalité des moins de 5 ans est la plus grave dans les zones rurales, où elle est de 85 pour 1 000 naissances vivantes, contre 72 pour 1 000 en zones urbaines. La mortalité infantile a également diminué, passant de 107 pour 1 000 naissances en 1992 à 45 pour 1 000 naissances en 2013-2014. Comme la mortalité des moins de 5 ans, la mortalité infantile est plus élevée dans les zones rurales, à 49 pour 1 000 naissances, que dans les zones urbaines, où elle est de 46 pour 1 000 naissances. Malgré cette performance, la Zambie n'atteint pas la cible de l'ODM, qui est de 35,7 pour 1 000 naissances en 2015.

16. La proportion d'enfants de moins de 1 an vaccinés contre la rougeole s'est améliorée, passant de 77 % en 1992 à 84 % en 2013-2014. Les principales causes de décès des enfants zambiens sont la pneumonie (12 %), le paludisme (12 %) et la diarrhée (8 %)¹.

17. La Zambie a également enregistré une baisse appréciable de la mortalité maternelle, qui est passée de 649 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1996 à 398 en 2013-2014, même si cette progression reste en deçà de ce qui est visé pour 2015, soit 162,3 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Cette baisse de la mortalité maternelle est à attribuer en partie à la proportion d'accouchements surveillés par du personnel sanitaire qualifié, qui est passée de 50,5 % en 1992 à 64,2 % en 2013-2014, soit une augmentation de 27,1 %. Pour ce qui est de l'accès aux services de soins de santé de la procréation, la proportion est passée de 7 % en 1992 à 44,8 % en 2013-2014, soit une augmentation de 540 %. Ce chiffre repose sur le taux de prévalence de l'utilisation de méthodes modernes de contraception, qui est une mesure de la réalisation de la cible de l'ODM correspondante. Le taux de prévalence de la contraception est actuellement plus élevé dans les zones urbaines (53 %) que dans les zones rurales (39 %) mais, au cours des cinq dernières années, la progression a été la plus forte dans les zones rurales (41 %) que dans les zones urbaines (27 %).

18. L'action menée en faveur de la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile a rencontré des difficultés du fait de la qualité médiocre des services, de leur caractère non intégré, en raison de la fragmentation des facilités de soins par type, des problèmes de pénurie d'articles, de fournitures, d'équipement et de médicaments. À cela s'ajoutent les problèmes de la formation, du déploiement et de la fidélisation de personnel qualifié, surtout en milieu rural. Il faut citer aussi la fragilité du système de soins, notamment du système d'aiguillage des patients, et l'absence de systèmes et structures efficaces de traitement des urgences obstétricales, néonatales et infantiles. Le manque d'argent, à court terme, tend souvent à aggraver ces problèmes.

19. Pour y remédier, les autorités zambiennes ont commencé le recrutement de plus de 7 500 administrateurs de première ligne dans les établissements de soins de santé entre 2015 et 2017 et elles ont lancé un programme ambitieux de développement des services de soins de santé par la construction de centres de soins

¹ Ministère de la santé, *Health Sector Annual Review Report*, Lusaka, 2012.

plus nombreux, notamment dans les zones rurales. Au cours du sixième Plan de développement national, le Gouvernement prévoit de construire au total 650 nouveaux centres de soins pour améliorer l'accès aux soins dans les zones sous-desservies.

20. La prévalence du VIH (13 %) a été réduite, et la cible de 15,6 % retenue pour le pays a donc été atteinte. En outre, la Zambie parvient à réduire le nombre des nouvelles contaminations par le VIH chez les enfants; cette réduction devrait être de 90 % en 2015. Le taux d'incidence du VIH (c'est-à-dire les nouvelles infections) reste élevé dans l'ensemble de la Zambie. Les jeunes filles et les femmes sont disproportionnellement touchées par le virus. Des progrès appréciables ont été accomplis dans l'accès aux traitements antirétroviraux. Les autorités continuent à augmenter leur effort à cet effet et cherchent à atteindre la population actuellement oubliée, de façon que l'épidémie de sida ne dépasse pas la réponse apportée.

21. La Zambie a obtenu des succès appréciables dans sa campagne contre le paludisme; pourtant, on constate ces dernières années une régression à ce sujet. Les cas de paludisme sont passés de 255 pour 1 000 habitants en 1990 à 382 pour 1 000 en 2014, avec un taux de mortalité de 11 pour 1 000 habitants en 1990 et de 22 pour 1 000 en 2014. Les autorités examinent d'un œil critique les stratégies actuellement appliquées et cherchent à améliorer l'action entreprise ces dernières années.

22. La proportion de la population ayant accès à une source améliorée d'eau de boisson est passée de 49,0 % en 1991 à 63,1 % en 2013-2014, mais l'accès à des moyens d'assainissement corrects fait toujours problème. La proportion de la population qui n'a pas accès à des moyens d'assainissement améliorés s'est aggravée, passant de 26 % en 1991 à 72,7 % en 2010. Le déboisement est également un problème en Zambie. Alors que la proportion des zones protégées pour préserver la diversité biologique est restée relativement stable à 38,8 % en 1990 pour atteindre un peu plus en 2013, soit 41 %, le couvert forestier zambien a diminué, de 59,8 % à 49,9 % pendant la même période, du fait de la disparition de 250 000 à 300 000 hectares de forêt chaque année.

23. Comme la plupart des pays en développement, la Zambie cherche à faire face aux problèmes du changement climatique car sa capacité de réponse et d'adaptation est faible. Le manque d'information fiable pour prendre des décisions en connaissance de cause fait qu'il est difficile de prévoir la variabilité climatique, de donner des alertes rapides en cas de catastrophe liée au climat et de concevoir des politiques et des stratégies utiles et souples pour la mise en place d'un système national d'alerte précoce. À cet effet, la Zambie s'est engagée dans un processus de systématisation des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans ses plans de développement national. Des instruments pour la conception de stratégies sectorielles à l'épreuve du climat ont été mis au point et seront inclus dans le septième Plan de développement national.

24. Comme le déboisement et les pratiques mal conçues d'utilisation des sols sont les principaux facteurs qui contribuent aux émissions de dioxyde de carbone, suivis par les facteurs liés à l'activité industrielle, les mesures d'atténuation et d'adaptation seront intensifiées dans ces secteurs et on veillera à ralentir l'effet d'autres facteurs qui contribuent à l'accélération du changement climatique. La production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en Zambie, a diminué, passant de 34,6 tonnes de ces substances en 1990 à 2,0 tonnes environ en 2008, bien que le pays consomme toujours des hydrochlorofluorocarbones (HCFC)

équivalant, en 2011, à 9,23 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La proportion de la population utilisant des combustibles solides a diminué, passant de 89 % en 1990 à 82,9 % en 2010.

25. Dans l'ensemble, les problèmes associés à la dégradation de l'environnement incluent la forte incidence de la pauvreté, ce qui explique que la grande majorité des pauvres vivent, notamment en milieu rural, de l'exploitation des ressources naturelles. À mesure que ces pauvres s'appauvrissent toujours plus, ils tendent à renoncer aux pratiques viables à terme de production et de récolte d'une biomasse naturelle déjà en cours de régression, et cela aggrave encore la dégradation de l'environnement. Cette tendance crée un cercle vicieux : la pauvreté et la dégradation des ressources se renforcent mutuellement. Les autorités zambiennes ont pris des mesures précises pour réduire la forte dépendance à l'égard de l'environnement pour l'obtention d'énergie et de combustibles. Le programme d'électrification rurale est l'une de ces mesures qui visent à améliorer l'accès des ruraux à l'électricité, par des dispositifs peu coûteux tels que l'exploitation de l'énergie solaire. Grâce à cette intervention, la proportion de ménages ayant l'électricité est passée de 18,5 % en 2007 à 27,9 % en 2013-2014.

26. S'agissant de la réalisation des cibles relevant de l'OMD 8, on observe des progrès des indicateurs tels que ceux relatifs à l'aide publique au développement (APD), l'IED, l'accès aux marchés, la viabilité à terme de la dette et la connectivité informatique.

27. Rapportée au PIB, l'APD accordée à la Zambie est passée de 4,6 % en 2006 à 5,9 % en 2009, avant de retomber à 3,0 % en 2013. En 2011, on estimait cette APD à 480,16 millions de dollars². En 2013, cette aide représentait au total 0,8 % du PIB, sous forme d'un soutien budgétaire direct (0,2 %), d'un appui budgétaire sectoriel (0,1 %) et d'un appui aux projets (0,5 %). Les approches sectorielles représentaient en outre 0,5 % du PIB³. Étant donné la tendance actuelle de l'APD, le Gouvernement zambien devra mettre au point et appliquer des mécanismes innovants et viables de financement intérieur.

28. Grâce à une conduite prudente de l'économie, le climat des investissements s'est amélioré et l'IED a considérablement augmenté puisque, selon la Banque de Zambie, les entrées de capitaux auraient été multipliées par 14 entre 2000 et 2015. En septembre 2014, les IED représentaient 2 231,5 millions de dollars, soit 6,3 % de plus que les entrées de capitaux à ce titre en 2013.

29. Pour un pays n'ayant pas accès à la mer comme la Zambie, l'accès aux marchés présente des difficultés; le pays est entouré de huit voisins et il est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). En éliminant les obstacles au commerce et en adoptant un système commercial multilatéral en 1991, la Zambie est devenue un pays dont l'économie est plus ouverte, avec un régime commercial non discriminatoire et fondé sur des règles.

30. La dette publique extérieure de la Zambie est passée de 179 % du PIB en 2002 à moins de 10 % en 2007, ce qui devrait contribuer à la viabilité à terme de la dette. Cependant, cette proportion est repassée de 10,3 % en 2011 à 15,4 % en 2012 et elle

² Programme des Nations Unies pour le développement et Ministère zambien des finances, *Millennium Goals Progress Report, Zambia, 2013*, Lusaka, 2013.

³ Ministère zambien des finances, *Rapport économique annuel 2013*, Lusaka, 2014.

serait de l'ordre de 15 % en 2013. En septembre 2014, la dette extérieure zambienne était de 4,7 milliards de dollars, tandis que la dette intérieure représentait 13,6 % du PIB.

31. L'introduction des technologies de l'information et des communications, grâce à la contribution du secteur privé, s'est assez bien réalisée en Zambie; le nombre d'abonnés au téléphone cellulaire est ainsi passé de 50 000 en 2000 à plus de 10 millions en 2012, et les projections faites pour 2015, soit 300 abonnés pour 1 000 habitants, ont déjà été dépassées. En 2013, on estimait le nombre d'abonnés à 10 395 801. De même, la pénétration d'Internet progresse, de 17,3 pour 1 000 habitants en 2012 à 18,5 pour 1 000 en 2013.

C. Interventions, stratégies, enseignements dégagés

1. Politiques suivies et stratégies appliquées

32. L'un des principaux objectifs de développement, pour la Zambie, est d'assurer une réponse nationale aux problèmes de la justice sociale et de l'équité, les conditions devant être réunies pour que la population accède aux moteurs principaux du développement que sont l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et la création d'emplois, notamment pour les femmes et la jeunesse. À cette fin, les stratégies de développement privilégient le relèvement du niveau d'emploi par la création d'emplois modernes et décents, la promotion du développement rural, la réduction des inégalités croissantes et la diversification de l'économie. En outre, le pays doit développer sa capacité de collecter l'impôt sur ses vastes ressources naturelles et de le redistribuer dans le pays pour réduire les inégalités de revenus et les disparités régionales par l'investissement dans les secteurs sociaux et les secteurs productifs.

33. Les priorités du Gouvernement en matière de développement consistent notamment à améliorer la capacité nationale de transformer des normes socioculturelles négatives mais profondément enracinées, des valeurs et des facteurs contraires au développement qui empêchent la participation aux processus nationaux, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale. Étant donné la participation limitée à ces processus nationaux, notamment au développement national, la création d'un État-nation est compromise tandis que la transparence limitée, la faible responsabilisation, la capacité insuffisante d'application dans les institutions nationales, empêchent la réalisation des résultats de développement escomptés; de ce fait, le Gouvernement zambien attache une grande importance à la promotion de la subsidiarité et à une participation plus large au processus national de planification par la politique du plan et du budget. Cela devrait aider à mieux intégrer les procédures de planification telles que la définition du budget, l'aménagement du territoire, la décentralisation des décisions, pour introduire une plus grande cohérence dans l'ensemble des politiques et mesures nationales devant conduire à la réalisation des résultats souhaités.

34. Des mesures ont ainsi été prises pour améliorer la capacité du pays de mener une planification orientée vers les résultats et de mieux suivre les programmes de développement. Les autorités ont ainsi élaboré 39 indicateurs nationaux pour mesurer la performance ainsi que la réalisation des cibles des OMD avant 2015. En outre, des mesures ont été prises pour mieux repérer et mieux viser les populations vulnérables et prendre des mesures tangibles pour leur autonomisation. Ces mesures

ont notamment consisté à créer des institutions nationales telles que la Commission d'autonomisation économique des citoyens, le Conseil national du sida, la Société de développement industriel et la relance de programmes tels que le Fonds pour l'autonomisation des jeunes, le Fonds d'autonomisation des femmes et le Fonds de développement des collectivités locales. Le Gouvernement s'attache aussi à réformer la législation et il a notamment adopté une loi contre la violence sexiste et une loi très ambitieuse sur l'éducation. En outre, le Gouvernement a entrepris un examen de la Constitution pour mieux répondre aux aspirations politiques de la population.

2. Principaux enseignements dégagés

35. En Zambie, la réalisation des objectifs de développement humain et des cibles des OMD a été compromise par un ensemble de facteurs contraires. La réduction de la pauvreté s'est ralentie dans le secteur agricole, où la productivité est déjà faible, et le problème est de traduire une croissance économique élevée en la création d'emplois productifs. La lenteur des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté compromet l'accès aux services de soins de santé, l'émancipation des femmes, entre autres indicateurs. De même, avec un taux d'accroissement naturel de 2,8 % par an entre 2000 et 2010, le Gouvernement zambien a beaucoup de mal à assurer la transformation sociale et économique qui répondrait à une pareille progression. La prestation des services publics est inférieure à la capacité optimale requise, et cela se traduit par les pressions exercées sur les équipements collectifs tels que les écoles, les centres de soins, les services de distribution de l'eau et l'assainissement, d'où une réduction de la qualité des services publics et la médiocrité des indicateurs de développement humain. Cela a amené les autorités zambiennes à lancer un ambitieux programme de développement infrastructurel dans les secteurs de la santé publique, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que dans le sous-secteur de la construction des routes, afin d'améliorer la prestation des services publics et de mieux répondre à l'augmentation constante de la demande de ces services.

36. Le Gouvernement a également reconnu que l'approche strictement sectorielle, qui cherche à résoudre les problèmes secteur par secteur, a une incidence négative; car pour atteindre les OMD, il faut au contraire une synergie entre les facteurs concernés. Par exemple, la réduction du déboisement suppose des interventions sur le plan des politiques et de la législation dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie. En outre, l'action menée contre le changement climatique dans les secteurs productifs est nécessaire pour consolider les gains de développement dans les secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et l'eau, qui ont une incidence sur la réalisation de l'OMD 7. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement zambien, dans le sixième Plan révisé de développement national, a mis en place une collaboration intersectorielle pour faciliter les synergies entre les divers secteurs dans l'application du plan de développement. De même, les groupes consultatifs sectoriels qui conseillent le Gouvernement sur le plan à suivre, les priorités à retenir, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes de développement sont en cours de refonte pour mieux tenir compte du caractère interdépendant des différents secteurs et faciliter ainsi une action collective de développement des différents secteurs pris ensemble. Les groupes consultatifs sectoriels rassemblent des acteurs étatiques et non étatiques. Cet enseignement est également tiré du cadre utilisé avec succès pour appliquer les OMD 2 et 6. Des

quatre cibles qui ont été effectivement atteintes, il est possible de déduire quatre conséquences d'importance critique.

L'approche par les résultats ou l'approche par les produits

37. Contrairement aux autres OMD, les interventions visant la réalisation des OMD 2 et 6 s'appuient sur le caractère multidimensionnel des facteurs requis pour réaliser le résultat visé. Dans le cas des programmes d'alimentation scolaire, qui s'inscrivent dans l'OMD 2, des transferts sociaux en espèces, des réformes de la législation, des mesures prises et des programmes de plaidoyer ont été mis en place pour encourager l'assiduité scolaire. S'agissant de l'OMD 6, le Conseil national du sida, des plans cohérents, des réformes et des politiques suivies, une prise de conscience collective et l'accès aux traitements font partie d'une démarche cohérente visant la réalisation de l'objectif visé. En outre, le Conseil national du sida a pu apporter l'autorité nécessaire, assurer la coordination et gérer les fonds pour mieux répondre à l'épidémie de sida.

38. Par contraste, une approche par les produits a été suivie dans la réalisation des OMD 4, 5 et 7, et les résultats ont été moins bons. Des politiques et une législation visant à remédier au déboisement ont été adoptées sans se soucier de la cohérence avec la politique agricole ou industrielle. En outre, on n'a pas cherché à encourager un investissement adéquat ou le choix d'une politique capable de promouvoir d'autres sources d'énergie, ce qui aurait été nécessaire pour renforcer les mesures visant à enrayer le déboisement. Les liens entre la progression de l'enseignement secondaire et supérieur et la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle n'ont pas été définis et pris en compte de façon adéquate. De plus, le besoin d'équipements collectifs physiques, tels que les routes, n'a pas été analysé comme facteur propre à faciliter la réalisation des OMD 4 et 5. Or l'amélioration des infrastructures physiques et le soutien apporté à la création de centres de soins dotés de personnel médical qualifié ont permis d'obtenir une réduction modeste des taux de mortalité infantile et maternelle.

Dispositions institutionnelles

39. Pour réaliser avec succès le programme de développement, il faut des institutions responsables et efficaces. Cela suppose un investissement dans la production de données et des dispositions efficaces pour assurer le suivi dans le cadre de la gestion. La coordination des politiques et des plans, à l'avenir, fera partie du discours sur les arrangements institutionnels à prévoir pour interioriser le programme de développement et les engagements pris.

Mécanismes et politiques

40. Alors que les OMD en soi ont été bien formulés, il n'y a pas eu de mécanisme ou de politique bien précis pour faciliter le choix de cibles et leur réalisation au niveau national. L'entrée en vigueur de la politique nationale de planification et de budgétisation et de la législation qui en découle devrait résoudre ce problème.

Un large engagement populaire

41. L'engagement en faveur des OMD a principalement été une affaire du gouvernement, et la participation populaire a été réduite au minimum dans la formulation et la réalisation des objectifs. Cette lacune explique en grande partie la

précarité de l'appropriation nationale, de la responsabilisation et de l'affectation de ressources aux interventions. Il est nécessaire de réorganiser les groupes consultatifs sectoriels car il faut galvaniser le soutien du secteur privé, des organisations de la société civile et des organisations confessionnelles afin d'obtenir leur participation à la mise en œuvre des projets.

3. Collaboration avec les partenaires de développement

42. Pour la Zambie, la collaboration avec les partenaires de développement doit garantir que : a) les secteurs productifs créent des emplois générateurs de revenu qui sont décents et viables, en particulier pour les jeunes et les femmes des régions les plus pauvres; b) les partenariats avec le secteur privé, en particulier avec les secteurs minier, agricole et énergétique, sont renforcés pour développer et soutenir ensemble les projets et les programmes; c) les institutions nationales, à tous les niveaux, visent, gèrent, coordonnent et utilisent de façon responsable les ressources pour une prestation équitable des services publics; d) la Zambie encourage une participation équitable et efficace aux processus nationaux et démocratiques, en particulier la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés; e) la défense des droits de l'homme et la promotion de la sécurité humaine, l'accès à la justice et à l'égalité des sexes sont assurés dans de meilleures conditions, l'accent étant mis en particulier sur les droits des groupes laissés pour compte et vulnérables.

43. La nouvelle architecture de coopération devrait accompagner le passage de la Zambie à la classe des pays à revenu intermédiaire. Cette nouvelle architecture doit avoir trois dimensions : les pays donateurs doivent accorder leur soutien, la nation bénéficiaire doit recevoir celui-ci et les deux ensemble doivent élaborer une capacité durable d'action commune. La coopération est donc censée comprendre des méthodes nouvelles pour aider le gouvernement à se doter des capacités et des institutions qui puissent répondre rapidement aux chocs d'origine intérieure ou extérieure. Il faut notamment un soutien à un développement véritablement nouveau des capacités institutionnelles pour promouvoir le programme national, ainsi que la coordination et la cohérence des politiques. En même temps, il faut réformer les traditions sociales et culturelles qui exercent un effet négatif, afin de faciliter une large participation populaire, une plus grande transparence et une responsabilisation accrue, un respect plus net de la légalité et une meilleure réaction au changement climatique.

44. La collaboration avec la communauté internationale devrait contribuer à une croissance économique écologiquement viable, profitant à tous, une gouvernance démocratique favorable à une meilleure participation des citoyens et au renforcement des institutions pour faciliter l'accès aux services publics de base. La collaboration avec la communauté internationale doit en outre aider à renforcer la cohérence des politiques, la responsabilisation, la réforme institutionnelle et la participation populaire à la réduction de la pauvreté et des inégalités. En outre, le Gouvernement souhaite que le pays assimile les expériences réussies de mobilisation des ressources pour être mieux à même d'obtenir et de gérer les ressources fournies par les nouveaux fonds verticaux, tels que les fonds verts pour le climat, qui sont d'importance critique pour les pays qui accèdent au statut de pays à revenu intermédiaire.

45. Sur la base de l'expérience passée, en Zambie et dans d'autres pays en développement, les Nations Unies et ses programmes et les fonds verts pour le

climat devraient être mieux placés pour aider la Zambie à gérer son environnement de façon à :

- a) Encourager l'innovation et le développement d'une pensée indépendante et d'options de politiques qui lui soient propres;
- b) Élaborer des politiques et des cadres normatifs, puis les appliquer conformément aux conventions et traités internationaux auxquels la Zambie est partie;
- c) Développer des réseaux de connaissances pour assurer le partage de celles-ci et piloter de nouvelles initiatives;
- d) Améliorer la capacité institutionnelle des partenaires à tous les niveaux.

III. Ciblage thématique

Possibilités offertes et passage aux objectifs de développement durable

46. La Zambie accueille avec satisfaction la répartition des objectifs de développement durable dans les cinq grands domaines choisis; ceux-ci offrent une bonne base pour une action fondamentale en faveur de la justice sociale et sont conformes aux valeurs et principes de développement national du pays et notamment son Horizon 2030.

47. La réalisation des OMD a permis de dégager des enseignements précieux; la large participation à l'élaboration des objectifs de développement durable a également été riche d'enseignements. C'est pourquoi l'adoption dans le droit interne des objectifs de développement durable devrait, en Zambie, reposer sur les principes suivants : a) un large engagement des ministères, de la population et des institutions nationales; b) la reconnaissance du fait que les objectifs de développement durable sont applicables aux pays développés comme aux pays en développement, ce qui suppose une nouvelle architecture de la coopération pour le développement; c) l'adoption de stratégies d'engagement qui encouragent des partenariats novateurs cherchant à renforcer les capacités des institutions nationales et du capital humain de la Zambie plutôt qu'à impliquer directement les partenaires de développement à la prestation des services publics.

48. La Zambie s'efforcera de prendre des mesures audacieuses pour assurer au mieux la transition des OMD aux objectifs de développement durable. Un nouveau modèle de développement reposant sur la notion de partenariat plutôt que sur la relation pays donateur – pays bénéficiaire, partenariat reposant sur la solidarité, la coopération et la responsabilisation mutuelle, sera encouragé à la faveur de l'approbation des objectifs de développement durable. La Zambie apportera son soutien aux politiques mondiales et nationales de développement qui reposent sur le principe du résultat plutôt que du produit. Il faut donc élaborer de nouvelles capacités à tous les niveaux dans les pays du Nord comme du Sud, ainsi que dans les organismes de développement. En outre, la Zambie souligne qu'il faut s'assurer que le développement des institutions et du capital humain vont bien dans le sens du processus de développement en général.

49. Au niveau national, il importe de mettre l'accent sur le développement durable comme élément central des politiques socioéconomiques. Il faut pour cela intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité. Dans le programme de réalisation des objectifs de développement durable, la Zambie, pour sa part, cherchera à transformer son économie dans le sens de la création d'emplois et d'une croissance profitant à tous, à protéger la cause de la paix et la création d'institutions efficaces, ouvertes et responsables, et à former un nouveau partenariat mondial.

50. Dans le cadre plus large du programme de développement élaboré aux Nations Unies, une possibilité nouvelle s'ouvre à la Zambie grâce à l'élaboration du modèle du « dividende démographique » de la Zambie, qui est compatible à long terme avec Horizon 2030. Utilisant les objectifs définis dans cette étude du dividende démographique, les autorités zambiennes révisent leur politique démographique nationale pour en faire une politique chapeautant les politiques sectorielles, qui en déduiront leurs stratégies et politiques respectives. Le modèle du dividende démographique et la révision de la politique démographique nationale guideront les orientations, les cibles et les stratégies retenues pour le septième Plan de développement national (2017-2021).

51. Dans le cadre de la politique de planification nationale de développement et de budgétisation, la Zambie s'efforcera de coordonner l'ensemble des procédures de planification du développement national. Cette politique a pour visée d'améliorer la mise en œuvre des plans à long terme et à moyen terme et elle constitue le lien entre le Plan et le cadre de dépenses à moyen terme qui, à son tour, définit les budgets annuels; elle encourage également la décentralisation, affirmée dans la politique nationale de décentralisation et dans le plan proposé de mise en œuvre de la décentralisation.

52. En septembre 2014, les autorités zambiennes ont mis au point et lancé la Stratégie nationale de développement des statistiques; c'est une excellente occasion de s'assurer que des données précises, publiées sans retard, sont mises à la disposition des décideurs ainsi que des membres des collectivités rurales marginalisées. Les données statistiques, en particulier celles qui sont relatives à la situation locale, montrent l'ampleur et les manifestations des inégalités existantes et des facteurs de vulnérabilité. Pour faire valoir leurs droits, il est utile que les citoyens disposent d'informations statistiques territoriales qui les aident à comprendre les caractéristiques de leur situation et les encouragent à participer et éventuellement être représentés dans les processus nationaux de développement à tous les niveaux. Un groupe de citoyens sensibilisés à leurs droits et habilités à les défendre exigera une décentralisation des décisions et la dévolution du pouvoir budgétaire sur la base d'un système d'allocation des ressources disponibles. À son tour, cela améliorera les capacités institutionnelles locales, dont les insuffisances sont l'un des principaux obstacles à la réalisation de la politique de décentralisation en Zambie.

53. Le calendrier retenu pour l'adoption des objectifs de développement durable offre une bonne occasion à la Zambie de les intégrer dans le septième Plan de développement national 2017-2021. Les organismes des Nations Unies seront des partenaires bienvenus de la Zambie dans l'intégration des objectifs de développement durable dans les diverses stratégies du plan de développement.

54. La question de la gouvernance, aspect essentiel qui couvre toutes les dimensions principales des objectifs de développement durable, revêt une grande importance dans cette période de transition. La gouvernance ne figurait pas parmi les dimensions initiales des OMD, et elle est pourtant essentielle dans l'amélioration de la performance de la Zambie, même dans le processus de planification du développement national.

IV. Conclusions et recommandations

Conclusions

55. Pour que la Zambie assure l'équilibre de son développement économique devant profiter à tous et dégage suffisamment de ressources pour l'investissement d'inclusion sociale et l'amélioration du bien-être de tous les Zambiens, le pays doit adopter les technologies de pointe qui visent à la fois à améliorer les niveaux de vie des pauvres et à régler les problèmes écologiques. La large place faite à la science et à la technologie dans le sixième Plan révisé de développement national va dans la bonne direction, même si l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation, de même que la durabilité environnementale dans les stratégies sectorielles, s'avérera probablement plus efficace.

56. Malgré les efforts qu'accomplit la Zambie grâce à son programme de réforme du développement du secteur privé, celui-ci n'a que très peu participé à la réalisation des OMD. Or, comme l'indique Jeffrey Sachs, le secteur privé assure l'essentiel de la production et c'est lui qui détient l'essentiel des technologies de pointe et des systèmes complexes de gestion, qui sont indispensables pour assurer le succès des objectifs de développement durable⁴. De plus, le secteur privé devrait concourir de façon pratique et mesurable à la réalisation des objectifs de développement durable, avec leurs politiques, procédés de production et leurs relations avec les divers agents. Contrairement à la mise en œuvre des OMD, la Zambie devra cette fois-ci mettre en place un mécanisme précis de participation du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable.

57. Enfin, le fait que la Zambie appartient maintenant à la classe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure entraîne des problèmes nouveaux dans la réalisation des OMD, car la Zambie continue à rencontrer les mêmes difficultés que quand elle était un pays pauvre, c'est-à-dire la baisse de l'aide publique au développement; le pays demeure dépendant à plus de 80 % des ressources extérieures, qui lui ont permis de réaliser quatre indicateurs des OMD, dont deux relatifs à la lutte contre le VIH et le sida. La Zambie doit donc imaginer un mécanisme viable pour garantir un financement intérieur suffisant pour préserver ou même améliorer les résultats obtenus dans la lutte contre le VIH et le sida.

Recommandations

58. Il ressort clairement du présent rapport que le modèle du statu quo, c'est-à-dire les prescriptions habituelles relatives à la croissance économique et à la

⁴ Jeffrey D. Sachs, « From Millennium Development Goals to sustainable development goals », *The Lancet*, vol. 379 (9 juin 2012).

percolation, ne fonctionne pas en Zambie et que ce modèle continue à aggraver les inégalités. Au contraire, pour réaliser un changement profond à la faveur du passage des OMD aux objectifs de développement durable, on formule ici les recommandations suivantes :

a) Il faut, pour assurer une bonne performance du pays dans la mise en œuvre des plans de développement national et la réalisation des objectifs de développement durable, mettre en place une méthode équitable, appropriée, fondée sur les droits et détaillée de développement national reposant sur des institutions de gouvernement qui facilitent la participation des pauvres à la procédure de développement national;

b) Il faut résoudre les problèmes observés de coordination des politiques, de fragmentation et de manque de cohérence des mesures prises tout en veillant à ce que les questions transversales de gouvernance, d'égalité des sexes, de lutte contre le sida, de droit du travail, de durabilité environnementale, d'application de la science, de la technologie et de l'innovation soient bien intégrées dans les stratégies et politiques sectorielles; c'est là un impératif de développement que le pays doit continuer à rechercher;

c) Il est important, pour poser les bases solides de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et ensuite du plan de développement national, d'utiliser les cibles chiffrées empruntées à l'étude du dividende démographique, et la révision de la politique démographique nationale pour en faire la politique générale d'où seront dérivées les autres politiques sectorielles et leurs stratégies respectives. Le modèle du dividende démographique et la révision de la politique démographique nationale devraient en outre guider l'orientation et le choix des cibles et des stratégies du septième Plan de développement national (2017-2021);

d) La traduction locale des indicateurs de développement national, dans un cadre bien précis de responsabilisation reposant sur des objectifs précis, des cibles opérationnelles datées et des indicateurs qui puissent être mesurés au niveau territorial avec la participation des groupes marginalisés, serait un moyen de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement adoptés sur le plan international;

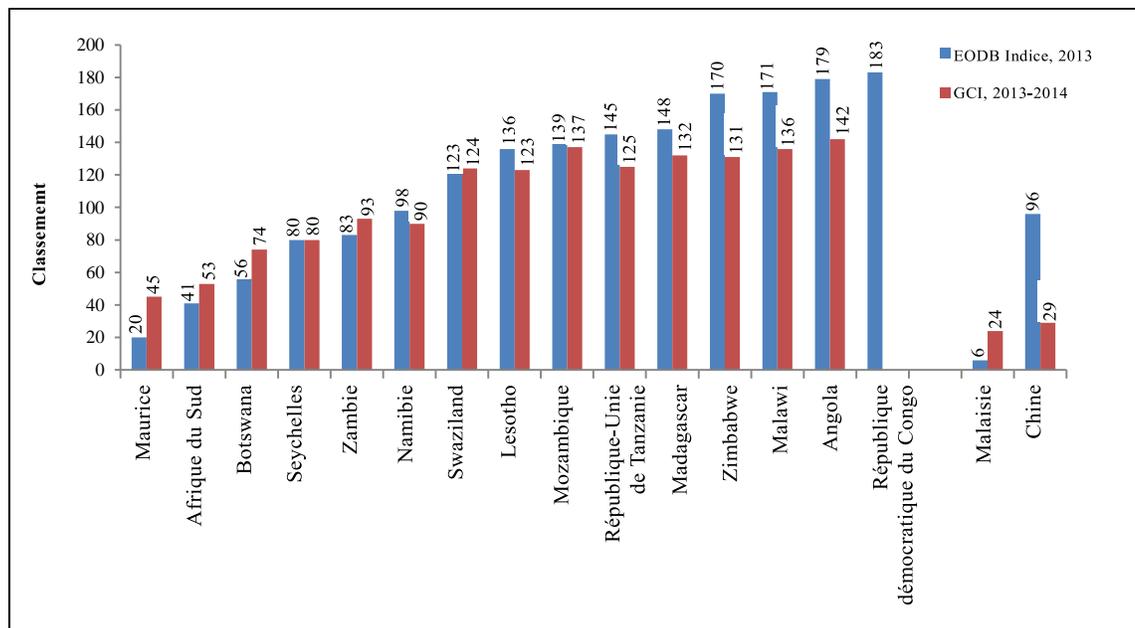
e) Avec l'aide de ses partenaires de développement, le Gouvernement devrait maintenir le cap sur sa tentative de renforcer les systèmes statistiques et l'utilisation de données de qualité pour améliorer la conception et le suivi des politiques. Celles-ci, ainsi que les stratégies, doivent être conciliées avec le calendrier de production des statistiques pour éviter les retards entre la production des données et les critères retenus pour la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs, comme cela a été le cas lors de la mise en œuvre des OMD.

Pièces jointes

Informations statistiques

Figure I

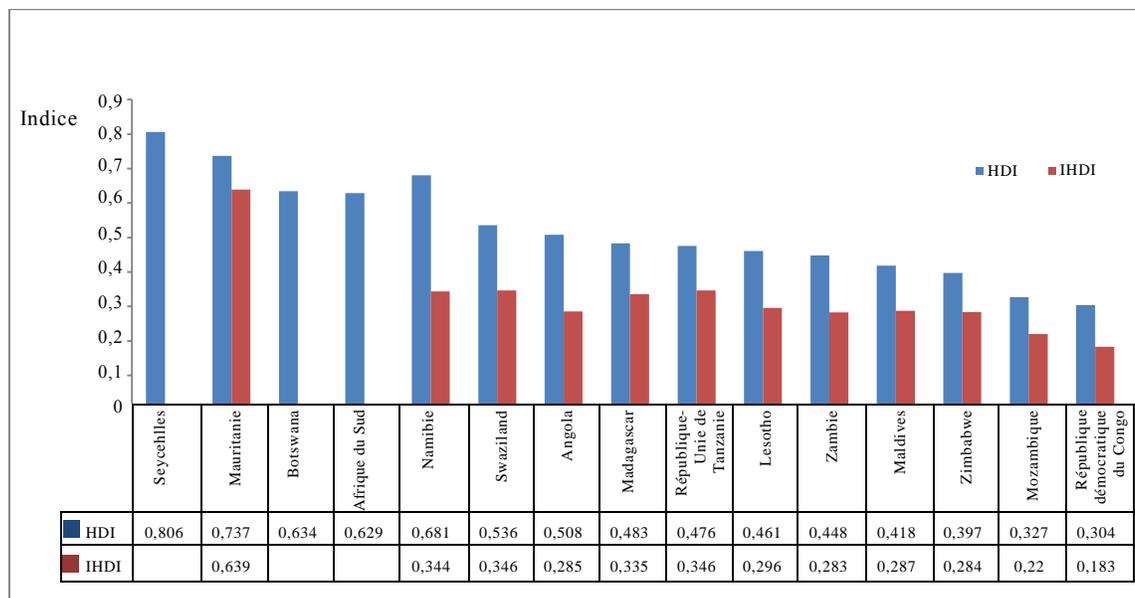
Indice de la facilité de faire des affaires et Indice mondial de la compétitivité – classement de la Zambie, respectivement sur une liste de 189 pays et une liste de 148 pays; comparaisons avec les autres pays de la SADC et avec la Malaisie et la Chine, 2013



Sources : Banque mondiale, Ease of Doing Business Report 2014; Forum économique mondial, The Global Competitiveness Report 2013-2014.

Abréviations : EODB : indice de la facilité de faire des affaires; GCI : indice mondial de la compétitivité.

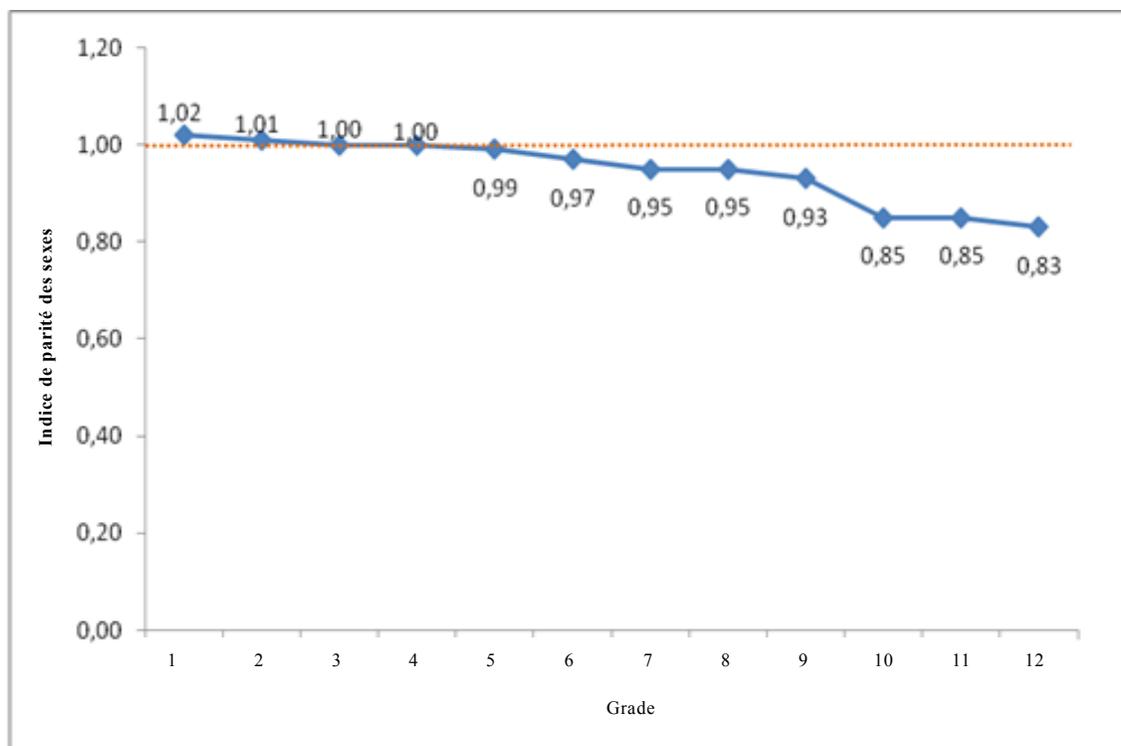
Figure II
Indice du développement humain et indice du développement humain corrigé des inégalités, pays de la SADC, 2012



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain, 2013.

Abréviations : HDI : indice du développement humain; IHDI : indice du développement humain corrigé des inégalités.

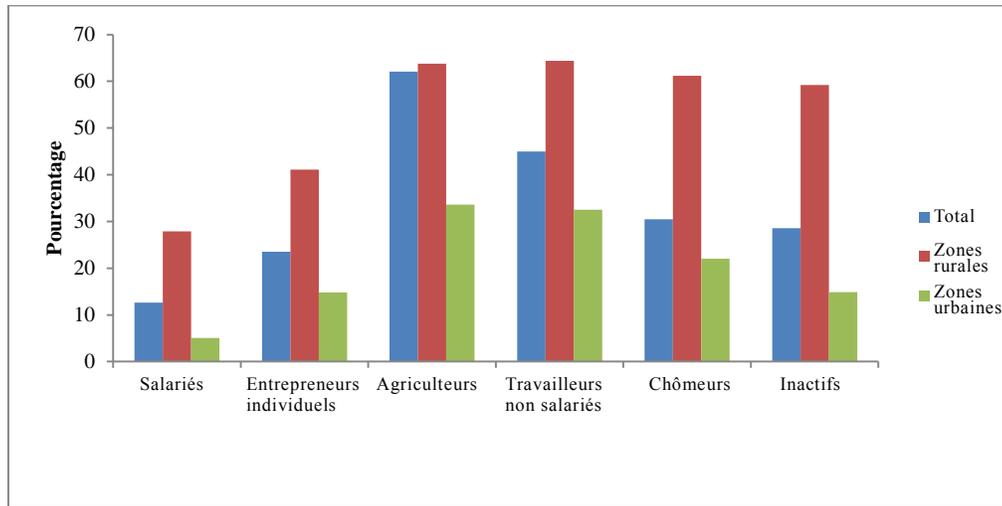
Figure III
**Indice de parité des sexes dans tous les établissements scolaires, par classe,
Zambie, 2013**



Source : 2013 Educational Statistical Bulletin, avril 2014.

Classes : Grade 1 : CP; grade 2 : CE1; grade 3 : CE2; grade 4 : CM1; grade 5 : CM2; grade 6 : 6^e; grade 7 : 5^e;
grade 8 : 4^e; grade 9 : 3^e; grade 10 : seconde; grade 11 première; grade 12 : terminale.

Figure IV
L'extrême pauvreté par type d'emploi, zones rurales et zones urbaines, Zambie



Source : Central Statistical Office, Living Conditions Monitoring Survey, 2010.